

Commune Auris En Oisans
Arrêté N°25/16

Dossier n° DP 038 020 16 20010

Déposé le : 31/08/2016
Par: Mme et Mr Perrod Christophe
Pour : Abri de Jardin
Sur un terrain sis : C1154, C1141, C1142
Les Petits Châtains
38142 Auris

Le Maire d'AURIS EN OISANS, Mr MOIROUX Yves,

Vu la déclaration préalable présentée le 31 Août 2016 par Mme et Mr Perrod Christophe, domiciliés, 107 Bd Murat, 75016 Paris et, enregistrée par la Mairie d'Auris en Oisans sous le numéro DP 038.020.16.20010

DP 038.020.16.20010

Considérant que le projet, objet de la déclaration, consiste, sur les parcelles C1154, C1141, C1142 sises Les Petits Châtains, 38142 Auris En Oisans, à la création d'un abri de jardin sans fondation.

- L'abri est posé sur des dalles de 50x50 cm en béton, qui elles même sont posées sur du sable
- Les façades sont en bois brut, sapin
- La toiture en voliges avec revêtement feutre bitumé
- La surface est de 16 m2

Article 1

. Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants

Article 3

- . Le pétitionnaire a l'obligation de respecter l'utilité de l'abri : **rangement du mobilier de jardin**
- . **Cet abri ne doit jamais être utilisé pour habitation**

Article 2

- . Le pétitionnaire reste tenu de s'assurer que son projet respecte toute législation ou réglementation spécifique à sa construction
- . L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la nature et la couleur des matériaux utilisés pour les travaux devront s'harmoniser avec les bâtiments environnants.

Fait à Auris en Oisans, le 06 Septembre 2016
Le Maire : Yves Moiroux

